

# Dossier d'enquête publique unique

## Objet n°1 :

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Sérignan intégrant une évaluation environnementale

## Objet n°2 :

Création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)



## 2 - Autres pièces de l'enquête relative aux objets n°1 et n°2

P2 - Arrêté, avis d'enquête et mesures de publicité

Maître d'ouvrage



**Mairie de Sérignan**  
146, avenue de la Plage  
34 410 SÉRIGNAN  
Tél : 04 67 32 60 90

Montage du dossier



**BETU Urbanisme - Aménagements**  
La Courondelle - 58 allée John Boland  
34 500 BEZIERS  
Tél : 04 67 39 91 40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS**

**COMMUNE DE SÉRIGNAN**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 109**

Prescrivant une enquête publique unique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de SERIGNAN intégrant une évaluation environnementale et sur la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)

**LE MAIRE :**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-10,
- Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-1 et suivants et R.153-1 et suivants,
- Vu** le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 123-1 à 1123-18 et R.123-1 à R.123-46,
- Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- Vu** le décret n°2011-2018 du 29 septembre 2017 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
- Vu** l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement,
- Vu** la délibération du 28 novembre 2017 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme, définissant des objectifs et des modalités de concertation,
- Vu** la délibération du 17 décembre 2018 lançant le 1er débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables de la commune de Sérignan,
- Vu** la délibération du 16 novembre 2022 procédant à un nouveau débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables de la commune de Sérignan,
- Vu** la délibération du 17 juillet 2023 apportant une correction aux modalités de concertation,
- Vu** la délibération du 25 septembre 2023, portant approbation du projet de plan local d'urbanisme arrêté et tirant le bilan de la concertation,
- Vu** la délibération du 29 avril 2024 prescrivant la relance de la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme et définissant des objectifs et des modalités de concertation,
- Vu** la délibération du 26 février 2025 prenant acte des débats sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables de la commune de SERIGNAN,
- Vu** la délibération du 19 novembre 2025, portant arrêt du projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation,
- Vu** la notification du dossier de révision générale du plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées tel que prévu à l'article L 153-16 du Code de l'urbanisme,
- Vu** la demande de désignation d'un commissaire enquêteur enregistrée le 9 février 2026 auprès du tribunal administratif de Montpellier en vue de procéder à une enquête publique relative à la révision générale du plan local d'urbanisme de SERIGNAN intégrant une évaluation environnementale et à la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA),
- Vu** la décision N°E26000011/34 de la magistrate-déléguée du tribunal administratif de Montpellier en date du 17 février 2026 désignant Madame Martine RIVOLIER en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Bernard COMMANDRE, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, en vue de réaliser une enquête publique relative à la révision générale du PLU de SERIGNAN,
- Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique,
- Vu** les avis des personnes publiques associées reçus ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de révision du PLU de Sérignan a fait l'objet des consultations prévues par la loi, et que les avis recueillis seront versés au dossier d'enquête publique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'organiser une enquête publique afin de permettre à la population de consulter le projet de révision du PLU de Sérignan et le projet de création d'un périmètre des abords ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions d'ouverture et de déroulement de l'enquête publique ont été déterminées en concertation avec Madame le commissaire enquêteur ;

## **ARRETE :**

**Article 1** : Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de SERIGNAN intégrant une évaluation environnementale et sur la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA).

La commune de SERIGNAN ayant la compétence urbanisme, elle est maître d'ouvrage pour la révision générale du plan local d'urbanisme et la création d'un PDA. Ses coordonnées sont les suivantes :

Commune de SERIGNAN  
Hôtel de ville de SERIGNAN  
146 Avenue de la plage  
34410 SERIGNAN  
Tél :04.67.32.60.90

L'enquête publique unique se déroulera en mairie de SERIGNAN, siège de l'enquête, pour une durée de 34 jours consécutifs, du 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00.

**Article 2** : La révision générale du plan local d'urbanisme de SERIGNAN a fait l'objet d'une évaluation environnementale, et le dossier arrêté a été transmis à la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Occitanie en date du 10 décembre 2025.

**Article 3** : Le dossier d'enquête publique unique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de SERIGNAN intégrant une évaluation environnementale (objet n°1) et sur la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) (objet n°2) est ainsi composé des pièces suivantes :

**Objet n°1** - Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Sérignan intégrant une évaluation environnementale.

P1 : Dossier de la procédure

    Pièce 1 : Rapport de présentation

    Pièce 2 : Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

    Pièce 3 : Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

    Pièce 4.1 : Règlement écrit intégrant la liste des emplacements réservés et la liste des éléments, sites et secteurs à protéger

    Pièce 4.2 : Règlement graphique au 1/10 000

    Pièce 4.3 : Règlement graphique - ville au 1/5 000 et 1/2 000

    Annexes

P2 : Avis émis par les personnes publiques associées et la Mission Régionale d'Autorité environnementale

P3 : Réponses du Maître d'Ouvrage aux avis

P4 : Arrêtés, délibérations, décisions et courriers relatifs à la procédure

**Objet n°2** - Création d'un Périmètre délimité des Abords (PDA) autour de l'église Notre-Dame de Grâce.

P1 : Dossier de la procédure

Pièce 1 : Notice explicative du périmètre délimité des abords (anciennement périmètre de protection modifié)

Pièce 2 : Cartographie du périmètre délimité des abords (anciennement périmètre de protection modifié)

P2 : Arrêtés, délibérations, décisions et courriers relatifs à la procédure

**Article 4** : Par décision N°E26000011/34 en date du 17 février 2026, Madame la magistrate-déléguée du tribunal administratif de Montpellier a désigné Madame Martine RIVOLIER, en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Bernard COMMANDRE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 5** : Durant toute la durée de l'enquête, du 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00, sauf les jours fériés et jours de fermetures habituels, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier à la Mairie de SERIGNAN (146 Avenue de la plage 34410 SERIGNAN), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur la page internet dédiée à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/serignan-enquete-publique-plu/>

**Article 6** : Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête, soit du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 sur le registre d'enquête déposé en mairie de SERIGNAN, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;

. Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/serignan-enquete-publique-plu/>

. par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur

Révision générale du PLU de la commune de SERIGNAN et /ou création PDA

Hôtel de ville de SERIGNAN

146 Avenue de la plage

34410 SERIGNAN

. par voie électronique à l'adresse mail suivante :

[serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr](mailto:serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr)

. Lors des permanences du commissaire enquêteur, recevant les observations et propositions du public en mairie de SERIGNAN, qui sont fixées aux dates et horaires suivants :

- mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00,

- vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 17h00,

- lundi 27 avril 2026 de 14h00 à 17h00,

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 7 du présent arrêté et les observations et les propositions du public transmises par voie électronique seront annexées et consultables sur le registre d'enquête déposé en mairie.

**Article 7** : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie, 146 Avenue de la plage à 34410 SERIGNAN, les observations des intéressés lors de ses permanences des :

- mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 17h00,
- lundi 27 avril 2026 de 14h00 à 17h00,

**Article 8** : La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de SERIGNAN est Monsieur Frédéric LACAS, maire de SERIGNAN.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de révision aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

**Article 9** : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :

- Midi Libre édition Béziers,
- La Marseillaise Hérault.

L'avis au public fera également l'objet d'une publication par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion. Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique unique et pendant toute la durée de celle-ci sur les principaux lieux d'intérêts de la Commune (Mairie, Mairie annexe de la Galine, aire de jeux de la Yole).

L'avis au public sera en outre mis en ligne, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique unique, sur le site internet de la Mairie (<https://www.serignan.fr>) et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de ces mesures de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

**Article 10** : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

**Article 11** : À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de SERIGNAN, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour son approbation au conseil municipal de SERIGNAN.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera également soumis pour son approbation au conseil municipal de SERIGNAN.

Le maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Madame la préfète de l'Hérault.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur la page dédiée à l'enquête publique pendant une année à l'adresse suivante :

<https://ville-serignan.fr/vie-pratique/urbanisme/documents-durbanisme/>

**Article 12 :** Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet de Région ;
- Madame la Préfète de l'Hérault ;
- Monsieur le Président du tribunal administratif de Montpellier ;
- Madame l'Architecte des Bâtiments de France ;
- Madame le Commissaire enquêteur ;

**Article 13 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de SERIGNAN dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans ce délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, situé 6 Rue Pitot, à 34063 MONTPELLIER CEDEX 2, dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique < Télérecours citoyens >, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Sérignan, le 04 mars 2026

**Le Maire,**

  
**Frédéric LACAS**



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du 25 mars 2026 au 27 avril 2026

## ENQUÊTE PUBLIQUE U N I Q U E PORTANT SUR LES OBJETS SUIVANTS :

- **OBJET N°1 : LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SERIGNAN**
- **OBJET N°2 : LA CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)**

Par arrêté municipal en date du 04 mars 2026, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les objets susmentionnés pour une durée minimale de 34 jours consécutifs, du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00.

Par décision N°E26000011/34 de la magistrate-déléguée du tribunal administratif de Montpellier en date du 17 février 2026 a désigné Madame Martine RIVOLIER en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Bernard COMMANDRE, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sérignan, auprès de qui les informations peuvent être demandées, est Monsieur Frédéric LACAS, maire de Sérignan.

La personne responsable du projet de création du périmètre délimité des abords de l'Eglise de Notre-Dame de Grâce, auprès de qui les informations peuvent être demandées, est M. le Préfet de Région représenté par l'Architecte des Bâtiments de France.

### Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 :

- En mairie de Sérignan, siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :  
du lundi au jeudi, de 08h00 à 12h00 - de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 08h à 12h00 - de 14h00 à 17h00
- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/serignan-enquete-publique-plu/>

### Information du public

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique portant sur les objets cités en intitulé, sera assurée par les mesures de publicité suivantes :

- Le présent avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants :
  - Midi Libre édition Béziers
  - La Marseillaise Hérault
- Le présent avis d'enquête fera l'objet d'un affichage selon les normes édictées par l'arrêté du 9 septembre 2021 par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur les principaux lieux d'intérêts de la Commune (Mairie, Mairie annexe de la Galine et aire de jeux de la Yole).
- Le présent avis d'enquête fera l'objet d'une publication au minimum 15 jours avant le début de l'enquête sur le site internet de la Mairie (<https://ville-serignan.fr/>) et pendant toute la durée de celle-ci.

### Evaluation environnementale de la procédure d'urbanisme

La révision générale du plan local d'urbanisme de SERIGNAN a fait l'objet d'une évaluation environnementale, et le dossier arrêté a été transmis à la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Occitanie en date du 10 décembre 2025.

### Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie de Sérignan, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :  
Madame le commissaire enquêteur  
Révision générale du PLU de la commune de Sérignan  
*et/ou*  
Création d'un Périmètre Délimité des  
Abords (PDA)  
Hôtel de ville de Sérignan  
146, Avenue de la Plage  
34410 SERIGNAN
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : [serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr](mailto:serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr) ou sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante <https://www.democratie-active.fr/serignan-enquete-publique-plu/>
- Lors des permanences du commissaire enquêteur, recevant les observations et propositions du public en mairie de Sérignan, qui sont fixées aux dates et horaires suivants :
  - mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00,
  - vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 17h00,
  - lundi 27 avril 2026 de 14h00 à 17h00,

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport unique du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées, consignées séparément seront tenus à la disposition du public à la Mairie et sur le site accessible à l'adresse suivante <https://ville-serignan.fr/vie-pratique/urbanisme/documents-durbanisme/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

### Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :

À l'issue de l'enquête publique unique, le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sérignan, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour son approbation au conseil municipal de Sérignan.

Complémentairement, le projet de périmètre délimité des abords sera soumis au conseil municipal de Sérignan pour accord en vue de leur création par décision de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.621-31 du code du Patrimoine, et de son annexion au PLU de Sérignan au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

du 25 mars 2026 au 27 avril 2026

Commune de Sérignan

**Enquête publique unique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Sérignan intégrant une évaluation environnementale et la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)**

Par arrêté municipal en date du 04 mars 2026, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les objets susmentionnés pour une durée minimale de 34 jours consécutifs, du **mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00**.

Par décision N°E26000011/34 de la magistrate-déléguée du tribunal administratif de Montpellier en date du 17 février 2026 a désigné Madame Martine RIVOLIER en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Bernard COM-MANDRE, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sérignan, auprès de qui les informations peuvent être demandées, est Monsieur Frédéric LACAS, maire de Sérignan.

La personne responsable du projet de création du périmètre délimité des abords de l'Eglise de Notre-Dame de Grâce, auprès de qui les informations peuvent être demandées, est M. le Préfet de Région représenté par l'Architecte des Bâtiments de France.

**Le dossier d'enquête :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 :

- En mairie de Sérignan, siège de l'enquête, aux jours et heures suivants : du lundi au jeudi, de 08h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00 – 14h00 à 17h00

- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/serignan-enquete-publique-plu/>

**Information du public**

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique portant sur les objets cités en intitulé, sera assurée par les mesures de publicité suivantes :

- Le présent avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants :

- Midi Libre édition Béziers
- La Marseillaise Hérault

- Le présent avis d'enquête fera l'objet d'un affichage selon les normes édictées par l'arrêté du 9 septembre 2021 par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur les principaux lieux d'intérêts de la Commune (Mairie, Mairie annexe de la Galine et aire de jeux de la Yole).

- Le présent avis d'enquête fera l'objet d'une publication au minimum 15 jours avant le début de l'enquête sur le site internet de la Mairie (<https://ville-serignan.fr/>) et pendant toute la durée de celle-ci.

**Evaluation environnementale de la procédure d'urbanisme**

La révision générale du plan local d'urbanisme de SERIGNAN a fait l'objet d'une évaluation environnementale, et le dossier arrêté a été transmis à la Mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de la région Occitanie en date du 10 décembre 2025.

**Les observations et propositions du public :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie de Sérignan, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur

Révision générale du PLU de la commune de Sérignan  
et/ou Création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)  
Hôtel de ville de Sérignan  
146, Avenue de la Plage  
34410 SERIGNAN

- Par voie électronique à l'adresse mail suivante :

[serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr](mailto:serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr)  
ou sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante

<https://www.democratieactive.fr/serignan-enquete-publique-plu/>

- Lors des permanences du commissaire enquêteur, recevant les observations et propositions du public en mairie de Sérignan, qui sont fixées aux dates et horaires suivants :

- **mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00,**
- **vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 17h00,**
- **lundi 27 avril 2026 de 14h00 à 17h00,**

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport unique du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées, consignées séparément seront tenus à la disposition du public à la Mairie et sur le site accessible à l'adresse suivante <https://ville-serignan.fr/vie-pratique/urbanisme/documents-durbanisme/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :**

À l'issue de l'enquête publique unique, le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sérignan, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour son approbation au conseil municipal de Sérignan.

Complémentairement, le projet de périmètre délimité des abords sera soumis au conseil municipal de Sérignan pour accord en vue de leur création par décision de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.621-31 du code du Patrimoine, et de son annexion au PLU de Sérignan au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

# OCCITANIE / SERVICES

## HÉRAULT

### MONTPELLIER

#### URGENCES

**Maison médicale de garde :**  
09.66.95.55.17.  
**SOS Médecin :** 04.67.72.22.15.  
**Pharmacies de garde :**  
de 20h à 8h, 3237  
**Gendarmerie :** 04.99.53.55.00.  
**Samu :** 15 ou 112  
**Hôpital :** 04.67.33.67.33.  
**SOS ostéopathie :** 08.20.82.10.65.  
**Centre antipoison**  
Marseille : 04.91.75.25.25.  
Toulouse : 05.61.49.33.33.  
**Police :** 206, rue Comté de Melgueil : 17  
ou 04.99.13.50.00. (Hôtel de Police).  
**Gendarmerie :** 04.67.54.61.11.

#### SERVICES

**Mairie :** 1, place Geoges-Frêche. Tél. :  
04.67.34.70.00.  
**Office du tourisme :** 30, allée Jean de  
Lattrede Tassigny.  
Ouvert du lundi au dimanche de 5h30  
à 23h.  
Tél. : 04.67.60.60.60.  
**Préfecture :** 34, place des Martyrs de  
la Résistance.  
Tél. : 04.67.61.61.61.  
**Archives municipales :** Accès au 287,  
rue Poséidon (niveau 3B).  
Ouverture : lundi de 10h à 17h, mardi,  
jeudi et vendredi  
de 10h à 12h, mercredi de 10h

à 17h.  
Accès par la médiathèque centrale  
Emile-Zola, 218, bd  
de l'aéroport, (3<sup>e</sup> étage)  
**Centre communal d'action sociale :**  
125, place Thermidor  
Tél. : 04.99.52.77.00.  
**CPAM de l'Hérault :** 29 cours  
Gambetta. Tél. : 01.84.90.36.46.

#### TRANSPORTS

**Aéroport Montpellier**  
**Méditerranée :** 0825.83.00.03.  
**Gare SNCF :** place Auguste-  
Gibert. Tél. : 0892.35.35.35.  
**Espace Mobilité TaM Maguelone :**  
27, rue de Maguelone. Tél. :  
04.67.22.87.87.  
**Espace Mobilité TaM Jules-Ferry :**  
6, rue Jules-Ferry.  
Tél. : 04.67.22.87.87.  
**Courriers du Midi :** 9, rue de  
l'Abrivado. Tél. : 04.67.06.03.67.

#### CULTURE

**La Panacée :** 14, rue de l'école de la  
Pharmacie.  
Tél. : 04.34.88.79.79.  
Ouvert du mercredi au samedi de 12h  
à 20h et  
le dimanche de 10h à 18h.  
**Pavillon populaire :** 121, allée de  
Jérusalem.  
Tél. : 04.67.66.13.46.  
**Théâtre Jean-Villar :**  
155, rue de Bologne.  
Tél. : 04.67.40.41.39.  
**L'Agora :** 13, rue du Général  
Claparède. Tél. : 09.61.58.43.04.

**Carré Sainte-Anne :** 2, rue Philipppy.  
Tél. : 06.67.60.82.11.  
Ouvert du mardi à dimanche de 10h à  
13h.  
**Musée Fabre :** 39, bd Bonne Nouvelle.  
Tél. : 04.67.14.83.00.  
Ouvert du mardi au dimanche.  
**Planétarium Galilée :** Centre  
commercial régional Odysseum. Tél. :  
04.67.13.26.26.  
Ouvert du lundi au dimanche de 13h30  
à 17h.  
**Zoo de Lunaret :** 50, avenue  
Agropolis. Tél. : 04.67.54.45.23.  
ouvert du mardi au dimanche de 10h à 18h.

#### SPORTS

**Hérault Sport :** ZAC Pierresvives,  
907, rue Professeur-Blayac.  
Tél. : 04.67.67.38.00.  
**Stade de la Mosson :**  
345, avenue de Heidelberg.  
Tél. : 04.67.75.74.16.  
**Altrad Stadium :**  
500, avenue de Vanières  
Tél. : 04.67.47.27.69.

#### SETE

#### URGENCES

**Pompiers :** 18  
**Samu :** 15  
**Police Secours :** 17  
**Commissariat :** quai de Bosc. Tél. :  
04.67.46.80.22.  
**Fourrière et objets trouvés :**  
04.99.04.77.17.  
**Centre hospitalier :** bd Camille-  
Blanc.

Tél. : 04.67.46.57.57.  
**Pompes funèbres municipales :** bd  
Camille-Blanc. Tél. : 04.67.51.87.10.  
(24h/24 et 7j/7).  
**Solidarité urgence sétoise :** 35, rue  
Pierre-Sémard.  
Tél. : 04.67.46.08.92.  
**Accueil social, santé, hébergement**  
**d'urgence :** 115, numéro vert  
départemental 24h/24h.  
Appel gratuit.  
**Centre communal d'action sociale :**  
8, rue Gabriel-Péri  
Tél. : 04.67.51.65.00.  
**Enfance Maltraitée :** 119  
**Allô maltraitance**  
**des personnes âgées :** 04.67.04.28.50.

#### SERVICES

**Mairie :** rue Paul-Valéry.  
Tél. : 04.99.04.70.00.  
**Bourse du Travail :** 16, rue Jean-  
Jaurès.  
Tél. : 04.67.74.77.04.  
**Pôle emploi :** 220, avenue Maréchal-  
Juin.  
Tél. : 04.67.46.88.70.  
**Office du tourisme :**  
60, Grand Rue Mario-Roustan  
Tél. : 04.99.04.71.71.  
Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à  
12h30 et de 14h à 17h30, dimanche et  
jours fériés  
de 10h à 12h et de 14h à 17h.

#### TRANSPORTS

**La Sétoise des bus urbains :**  
quai de la Résistance.  
Tél. : 04.67.74.18.77.

## ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

### HERAULT

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE du 25 mars 2026 au 27 avril 2026 Commune de Sérignan

#### ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SERIGNAN INTEGRANT UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET LA CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)

Par arrêté municipal en date du 04 mars 2026, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les objets susmentionnés pour une durée minimale de 34 jours consécutifs, du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00.  
Par décision N°E26000011/34 de la magistrate-déléguée du tribunal administratif de Montpellier en date du 17 février 2026 a désigné Madame Martine RIVOLIER en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Bernard COMMANDRE, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sérignan, auprès de qui les informations peuvent être demandées, est Monsieur Frédéric LACAS, maire de Sérignan.

La personne responsable du projet de création du périmètre délimité des abords de l'Eglise de Notre-Dame de Grâce, auprès de qui les informations peuvent être demandées, est M. le Préfet de Région représenté par l'Architecte des Bâtiments de France.

#### Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 :

- En mairie de Sérignan, siège de l'enquête, aux jours et heures suivants : du lundi au jeudi, de 08h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/serignan-enquete-publique-plu/>

#### Information du public

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique portant sur les objets cités en intitulé, sera assurée par les mesures de publicité suivantes :

- Le présent avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants :  
- Midi Libre édition Béziers  
- La Marseillaise Hérault

• Le présent avis d'enquête fera l'objet d'un affichage selon les normes édictées par l'arrêté du 9 septembre 2021 par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur les principaux lieux d'intérêts de la Commune (Mairie, Mairie annexe de la

Galinié et aire de jeux de la Yole).

- Le présent avis d'enquête fera l'objet d'une publication au minimum 15 jours avant le début de l'enquête sur le site internet de la Mairie (<https://ville-serignan.fr/>) et pendant toute la durée de celle-ci.

#### Evaluation environnementale de la procédure d'urbanisme

La révision générale du plan local d'urbanisme de SERIGNAN a fait l'objet d'une évaluation environnementale, et le dossier arrêté a été transmis à la Mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la région Occitanie en date du 10 décembre 2025.

#### Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du mercredi 25 mars 2026 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie de Sérignan, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :  
Madame le commissaire enquêteur  
Révision générale du PLU de la commune de Sérignan et/ou Création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)  
Hôtel de ville de Sérignan  
146, Avenue de la Plage  
34410 SERIGNAN
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante :  
[serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr](mailto:serignan-enquete-publique-plu@democratie-active.fr)  
ou sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante  
<https://www.democratieactive.fr/serignan-enquete-publique-plu/>

• Lors des permanences du commissaire enquêteur, recevant les observations et propositions du public en mairie de Sérignan, qui sont fixées aux dates et horaires suivants :

- mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 17h00
- lundi 27 avril 2026 de 14h00 à 17h00

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport unique du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées, consignées séparément seront tenus à la disposition du public à la Mairie et sur le site accessible à l'adresse suivante

<https://ville-serignan.fr/vie-pratique/urbanisme/documents-durbanisme/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

#### Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :

À l'issue de l'enquête publique unique, le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sérignan, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour son approbation au conseil municipal de Sérignan. Complémentairement, le projet de périmètre délimité des abords sera soumis au conseil municipal de Sérignan pour accord en vue de leur création par décision de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.621-31 du code du Patrimoine, et de son annexion au PLU de Sérignan au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

202614558

[annonces-legales.lamarseillaise.fr](https://www.annonces-legales.lamarseillaise.fr)

### Vie des sociétés

#### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/02/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination Sociale :** DEMAIN C'EST VENDREDI

**Signe :** DCV

**Forme :** SASU

**Capital social :** 1 €

**Siège social :** 63 Rue Romain Rolland., 34200 SETE

**Objet social :** La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : la création, la production, la coproduction, la diffusion et la promotion de projets artistiques et socioculturels sous toutes formes et sur tous supports (spectacles vivants, expositions, installations, performances, œuvres numériques, audiovisuelles, sonores, littéraires, etc.) ; l'organisation et la coordination d'activités artistiques pluridisciplinaires et partagées, notamment dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts visuels, de la musique, du cinéma, de la littérature et des arts numériques ; le conseil, l'assistance et l'accompagnement aux artistes, aux créateurs et à leur environnement économique et technique, y compris la gestion de carrière, la recherche de financements, la médiation culturelle et la mise en réseau ; la formation, l'animation et la sensibilisation du public aux pratiques artistiques et culturelles, sous forme d'ateliers, de résidences, de rencontres ou d'événements ; l'édition, la vente et la diffusion d'œuvres et de supports artistiques (livres, disques, vidéos, objets d'art, etc.) ; toute activité connexe ou complémentaire se rattachant à l'objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

**Président :** Mme Lucile RANGER demeurant 63 Rue Romain Rolland, 34200 SETE

**Clause d'agrément :** Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

**Clause d'admission :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de MONTPELLIER

202614526

## La Marseillaise

[annonces-legales.lamarseillaise.fr](https://www.annonces-legales.lamarseillaise.fr)

Un service client  
à l'écoute et disponible  
04 91 57 75 74

[annonceslegales@lamarseillaise.fr](mailto:annonceslegales@lamarseillaise.fr)

Devis sur demande